

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 septembre 2010**

Décision n° **B-2010-1769**

commune (s) :

objet : Territoire communautaire - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2010 -
Approbation d'une convention avec la société anonyme Gabriel Rosset

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire
urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 septembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Arrue, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 13 septembre 2010**Décision n° B-2010-1769**

objet : **Territoire communautaire - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) -
Programmation 2010 - Approbation d'une convention avec la société anonyme Gabriel Rosset**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire
urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

Le patrimoine de la société anonyme (SA) Gabriel Rosset est globalement inscrit dans le Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise, approuvé pour la période 2007-2009 et a été prolongé d'un an (jusqu'au 31 décembre 2010) par voie d'avenant, au titre de sa mission particulière d'intégration par le logement.

Les interventions engagées en termes de gestion de proximité, dans le cadre des conventions signées avec la SA Gabriel Rosset pour les années 2005-2007 et 2008-2009 ont permis d'améliorer de manière significative la maintenance et la propreté des sites concernés. Les travaux engagés dans ce cadre ont été majoritairement respectés.

Cependant, malgré ces efforts, un tiers de ce patrimoine reste encore fragile et vétuste.

Il s'agit donc, aujourd'hui, de pouvoir poursuivre et finaliser le programme engagé.

Le contenu de la convention de renforcement de la gestion de proximité porte sur les points suivants :

- la remise à niveau des espaces extérieurs,
- la présence de personnel de proximité sur les sites.

Le programme d'actions a été établi sur la base de ces objectifs généraux ainsi que des objectifs déclinés par quartier. Le montant total du programme pour l'année 2010 sous maîtrise d'ouvrage de la SA Gabriel Rosset s'élève à 335 900 € HT soit 401 736,40 € TTC. La participation de la Communauté urbaine est de 32 100 € nets de taxe.

Le tableau récapitulatif des actions, détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires est annexé à la présente décision.

Il est donc proposé au Bureau d'approuver la programmation 2010 et d'attribuer une subvention d'un montant de 32 100 € nets de taxe ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2008-4683 du 21 janvier 2008 et n° 2010-1376 du 22 mars 2010 ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - la programmation GSUP réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la SA Gabriel Rosset pour l'année 2010, telle que ci-annexée,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 32 100 € nets de taxes au profit de la SA Gabriel Rosset dans le cadre de cette programmation,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la SA Gabriel Rosset définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants - comptes 657 341, 657 370, 657 380 et 657 480 - fonction 820 - opération n° 1968, répartie selon l'échéancier suivant :

- 16 050 € en 2010,

- 16 050 € en 2011.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2010.